

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 485^e séance (séance intensive) tenue le 16 avril 2007, à 9 heures 30,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et vie étudiante : Mme Martha Crago, le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : M. Jacques Boucher, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche; M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Marc-André Deniger, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Denis Gougeon, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, M. Germain Lacasse, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne; M. Paul Lewis, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Jesús Vásquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Fillion, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis; M. Laval Rioux, les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, M. Maxime Desmarais-Tremblay, Mme Yvonne Ellis, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Mario Roy; un membre désigné par le Conseil : M. Luc Granger; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Réal Lallier, M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Marc-André Deniger, M. Daniel Dumouchel, M. André Ferron, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, M. Raymond Lalonde, M. François Lespérance, M. Pierre Létourneau, M. Claude Marois, M. Serge Montplaisir, M. Sang Nguyen, M. Raymond Perrin, M. Richard Silbert, M. Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Chantal Gamache, M. Charles Overy, M. Maxime Rhéaume, les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des cadres et professionnels : M. Stephan Meloche, les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, M. Jacques Pelletier.

EXCUSÉS : les doyens : M. Giovanni De Paoli, ; M. Michel D. Laurier; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Claire Durand, M. Dominique Garrel, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Jean-Guy Nadeau; les représentants du personnel enseignant : Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur signale des modifications récentes à la composition de l'Assemblée. Mme Margaret Lapointe et M. Stéphane Meloche ont été nommés à titre de membres représentant le personnel. Lors de sa séance du 5 avril dernier, l'Assemblée générale des professeurs de l'École Polytechnique a désigné M. Jean Beaulieu à titre de membre à l'Assemblée universitaire; M. Beaulieu succède à M. Yvon Bouchard. Lors de sa réunion tenue le 30 mars dernier, le Conseil représentant les étudiants a désigné M. Maxime Desmarais-Tremblay comme membre étudiant, en remplacement de Mme Marie-Michèle Houle. Par ailleurs, M. Jean-Luc Bacher a démissionné de son poste de membre professeur (Faculté des arts et des sciences).

Avis de décès

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences à présenter un hommage à la mémoire de M. Gilles Houle, décédé le 2 décembre 2006, et de M. Félix Carrasco décédé le 2 janvier 2007.

GILLES HOULE

Le 3 décembre dernier, Gilles Houle, professeur titulaire au Département de sociologie, nous quittait de façon inattendue lors d'un séjour à Paris. Il venait de participer à la soutenance d'une thèse en cotutelle qu'il dirigeait avec Dominique Desjeux à l'Université Paris V.

Titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université d'Aix-Marseille, Gilles Houle fut engagé comme professeur adjoint à l'Université de Montréal en 1978. Professeur et directeur de recherche remarquable, il a marqué des générations d'étudiants par ses cours de sociologie du Québec, d'épistémologie et d'analyse du discours et des récits de vie.

Ses recherches sur l'économie québécoise ont inspiré de nombreux travaux. Dans les années 70 et 80, il a été le maître d'œuvre de deux grands projets de coopération comparatifs, Québec-Belgique et Québec-Pologne. Ce dernier projet avait donné lieu à un important ouvrage collectif.

Gilles Houle a dirigé la revue *Sociologie et Sociétés* dans la deuxième moitié des années 90. Il était aussi particulièrement actif au sein de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française en tant que membre du bureau exécutif, de 1992 à 2000. Enfin, il a présidé l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (ACSALF) au début des années 80.

Gilles Houle était un intellectuel humaniste. Nous allons regretter non seulement un grand professeur, mais aussi un homme d'une intégrité foncière et d'une grande générosité, affable et doté d'un sens de l'humour attachant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Gilles Houle, professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences.

FÉLIX CARRASCO

Le 2 janvier 2007 nous quittait notre collègue Félix Carrasco, professeur honoraire de la section d'études hispaniques du Département de littératures et de langues modernes. Il était entré à l'Université de Montréal d'abord comme professeur invité pour l'année 1976-77, alors qu'il enseignait à l'Université d'Ottawa. Il n'est jamais retourné à Ottawa puisque dès l'automne 1977, l'Université de Montréal lui offrait un poste de professeur agrégé et, l'année suivante, il obtenait le titre de professeur titulaire dans notre institution qu'il n'a cessé de servir et d'honorer durant ses 22 années de fonction.

Félix Carrasco avait reçu une formation de «Philologie classique» de l'Université Complutense de Madrid qu'il avait complété en 1970 avec un doctorat portant sur «Les syntagmes conditionnels chez Plaute».

À la section d'études hispaniques, il avait été engagé pour ses compétences dans le domaine de la philologie hispanique mais aussi de la littérature espagnole du Moyen âge et de la Renaissance, de la linguistique hispanique ainsi que de la sémiotique littéraire.

Mû par une passion constante et authentique pour la recherche, il est resté jusqu'au dernier jour de sa maladie préoccupé par son dernier cheval de bataille, les éditions du premier roman moderne, le *Lazarillo de Tormes*. Pour ses collègues, il était la personne ressource à consulter pour tout ce qui

concernait la grammaire et la langue. Sa solide érudition se doublait d'un sens de l'humour qui faisait les délices de ses collègues de Montréal et de l'hispanisme international.

Félix Carrasco aura réussi à susciter des loyautés profondes parmi ses étudiants qui avaient le plus grand respect pour son perfectionnisme et la plus grande tendresse pour son personnage de savant distrait.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Félix Carrasco, professeur titulaire retraité du Département de littératures et de langues modernes de la Faculté des arts et des sciences.

AU-485-1

ORDRE DU JOUR
A-21/485^o/635, 635.1

AU-485-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche rappelle que selon le calendrier, la présente séance est une séance intensive qui débute à 9 heures 30, et qui se terminera lorsque tous les points inscrits à l'ordre du jour auront été traités. Un repas sera servi le midi. M. Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/485^o/635. Il précise que pour les trois points inscrits en *Affaires soumises pour étude*, le Comité de l'ordre du jour a indiqué que, pour chacun de ces points, la présentation soit suivie d'une période de discussion générale d'une durée de 15 minutes.

Par ailleurs, M. Lamarche mentionne qu'à la suite de sa séance du 2 avril dernier, le Comité de l'ordre du jour a été informé que le Comité du budget de l'Assemblée universitaire ne sera pas en mesure de présenter son rapport sur le budget à la séance du 14 mai. Après consultation de ses membres, le Comité a convenu d'acheminer une recommandation à l'Assemblée à l'effet de tenir une réunion extraordinaire à la date du 28 mai 2007, à 14 heures. Aux fins de la présentation de cette recommandation, le Comité de l'ordre du jour propose donc à l'Assemblée de modifier le point 12 de l'ordre du jour, afin que celui-ci indique deux dates pour les prochaines séances, soit le 14 mai et le 28 mai, et afin de permettre au Comité de présenter sa recommandation à ce point de l'ordre du jour. M. Lamarche donne lecture de la recommandation (document A-485^o 636, déposé en séance).

Le président des délibérations précise que l'adoption d'une proposition de modification de l'ordre du jour présentée en séance exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

Le vote n'est pas demandé en regard de la proposition d'amendement de l'ordre du jour, et la proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, la secrétaire générale indique que le dossier relatif à la nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études, qui avait été inscrit au point 7, n'ayant pu être soumis au Conseil de la Faculté des arts et des sciences, il conviendra de retirer ce point de l'ordre du jour.

À l'unanimité, l'Assemblée convient de retirer le point 7 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 484^e séance tenue le 19 mars 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Pavillon 1420, Mont-Royal : bilan relatif aux dépenses
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Rapports d'étape sur les travaux de comités
 - 7.1 Comités de l'Assemblée (article 8 du Règlement de régie interne)
 - Comité de la planification
 - Comité du statut du corps professoral
 - Comité de la recherche
 - 7.2 Autre comité
 - Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables (AU-446-14, 26 mai 2003)

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CREPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises
9. Fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures
10. Moment de l'envoi des documents aux membres de l'Assemblée
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
11. Prochaines séances
12. Clôture de la séance

AU-485-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 484^e SÉANCE

AU-485-2

La secrétaire générale fait part de demandes de modification au procès-verbal de la dernière séance. À la page 9, au deuxième paragraphe, à la dernière ligne, remplacer « avant d'avoir obtenu son autorisation » par « avant de s'être entendu avec elle ». À la page 14, au cinquième paragraphe, à la deuxième ligne, remplacer « d'un projet » par « du document »; à la sixième ligne, remplacer « préparation » par « révision ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 484^e séance tenue le 19 mars 2007, tel que modifié.

AU-485-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-485-3

AU-485-3.1

Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice

AU-485-3.1

AU-484-7

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques rappelle que lors de l'approbation de la composition du Comité *ad hoc*, le nom du président restait à confirmer, dans l'attente de vérifications auprès de trois juges à la retraite qui avaient été identifiés. M. Denis Lévesque a ainsi accepté de présider ce Comité qui tiendra prochainement sa première réunion.

AU-485-3.2 Livre blanc
AU-484-8

AU-485-3.2

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne qu'à la suite de la décision de l'Assemblée, le Livre blanc a été ramené au Comité de la planification. Dans ce cadre, le Comité a mis en place un groupe de travail *ad hoc* ayant pour mandat de lui soumettre une reformulation des orientations et des objectifs du Livre blanc à la lumière des commentaires présentés à l'Assemblée universitaire. Le groupe de travail *ad hoc* est présidé par le *provost*, et composé du vice-*provost* et vice-recteur—Planification, de Mmes Monique Desroches, Marianne Kempeneers et Lucie Parent, ainsi que de M. Samir Saul. Le groupe tiendra sa première réunion au cours de cette semaine.

M. Martin Vézina se dit étonné que la composition du groupe de travail *ad hoc* ne comporte pas un membre étudiant.

Le *provost* indique que la question soulevée doit être vérifiée, et qu'il y donnera suite.

AU-485-3.3 Préparation du budget
AU-484-6, p.10

AU-485-3.3

Se reportant à une précision qu'il avait apportée lors de la période de questions, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec la FAÉCUM, dans le cadre de la préparation du budget.

AU-485-3.4 Commission des droits de la personne
AU-484-3.4, AU-483-6

AU-485-3.4

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques rappelle que lors de la dernière séance, il avait apporté des précisions sur une demande adressée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à l'Université, en lien avec la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, en vue de la préparation d'un programme d'accès et d'équité en emploi. À cette occasion, le *provost* avait mentionné que des consultations auraient lieu auprès des associations représentatives des personnels. Le *provost* signale que depuis, les syndicats ainsi que l'ACPUM ont été contactés; des rencontres auront lieu au cours des deux prochaines semaines. Les séances de consultations formelles auront lieu au cours des mois de mai et juin.

M. Louis Dumont s'informe de la possibilité qu'une copie de la lettre adressée à l'Université par la Commission soit transmise aux syndicats et associations.

Le *provost* s'assurera que les suites appropriées soient données à cette demande.

AU-485-4 CORRESPONDANCE

AU-485-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-485-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-485-5
AU-485-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-485-5.1
AU-485-5.1.1	<u>Nomination de la doyenne de la Faculté des sciences infirmières</u>	AU-485-5.1.1

Le recteur signale que lors de sa séance du 28 mars dernier, le Conseil a nommé Mme Francine Girard comme doyenne de la Faculté des sciences infirmières. Elle entrera en fonction le 1^{er} juin prochain. Mme Girard est actuellement vice-présidente des provinces de l'Ouest pour les infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada, et occupe les postes de professeure de clinique associée au Département des sciences de la santé communautaire de la Faculté de médecine de l'Université de Calgary, et de professeure associée, adjointe aux facultés de soins infirmiers des universités de Calgary et de l'Alberta. Mme Girard possède une expérience riche et diversifiée. Au cours de sa carrière, elle a démontré son engagement envers la profession et a contribué à promouvoir la recherche dans son domaine.

Le recteur remercie la doyenne sortante, Mme Céline Goulet, pour la qualité du travail qu'elle a accompli au cours de son mandat. Il souligne que Mme Goulet a toujours défendu avec ardeur et passion l'importance de la formation en sciences infirmières. L'Assemblée félicite Mme Goulet en applaudissant.

AU-485-5.1.2	<u>Agrément de la Faculté de médecine vétérinaire</u>	AU-485-5.1.2
--------------	---	--------------

Le recteur informe qu'après une période de sept ans avec un statut d'agrément partiel, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a obtenu le plein agrément de l'organisme international qui sanctionne la qualité de l'enseignement vétérinaire, l'American Veterinary Medical Association—AVMA. La décision rendue par le conseil de l'éducation de cet organisme redonne à la Faculté le statut d'agrément complet jusqu'en 2012. Le recteur souligne le travail remarquable réalisé par la Faculté afin de redresser la situation, et l'en félicite.

AU-485-5.1.3	<u>Financement universitaire</u>	AU-485-5.1.3
--------------	----------------------------------	--------------

Le recteur mentionne que l'augmentation accordée par le Gouvernement fédéral au financement de l'éducation postsecondaire au Canada donnerait au Québec à ce titre une somme supplémentaire de 200 millions de dollars par année, au prorata. Cette somme ne sera disponible qu'à compter de 2008-2009, et devra être partagée entre les secteurs universitaire et collégial. Ce montant pourrait s'avérer tout juste suffisant pour combler les déficits budgétaires annuels qu'encourent présentement les universités québécoises. Le recteur précise que si l'on tient compte seulement du volet universitaire de l'enseignement postsecondaire pour l'année en cours, les universités du Québec souffrent d'un déficit de financement considérable en comparaison avec les universités du reste du Canada; les dernières estimations chiffrent ce déficit à près de 450 M \$. Il conviendra par ailleurs de suivre la situation qui prévautra à la suite des récentes élections provinciales.

AU-485-5.1.4	<u>Célébrations 25^e, 30^e et 35 anniversaires du personnel</u>	AU-485-5.1.4
--------------	---	--------------

Le recteur signale que le 21 mars dernier, l'Université a souligné les 25^e, 30^e et 35^e anniversaires de service à l'Université de 392 personnes, toutes catégories de personnel confondues.

AU-485-5.1.5	<u>Modernisation des applications des ressources humaines et de la paie</u>	AU-485-5.1.5
--------------	---	--------------

Le recteur mentionne que la première phase d'implantation des nouveaux systèmes relatifs aux applications des ressources humaines et de la paie, commencée en juin

2006, a été complétée. Plusieurs unités ont participé aux phases de projet pilote : les facultés de Médecine, de Médecine vétérinaire, de Droit et de l'Éducation permanente, l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie, le CEPSUM, la Direction des ressources humaines et la Direction des finances.

AU-485-5.1.6 Site Outremont

AU-485-5.1.6

Le recteur signale que les audiences de l'Office de consultation publique de la ville de Montréal sont terminées. Le rapport sera transmis prochainement par la Ville. Par ailleurs, le recteur mentionne que l'Université poursuit des discussions avec le Gouvernement fédéral en vue de l'obtention d'un support financier.

AU-485-5.1.7 Plan directeur des espaces

AU-485-5.1.7

Le recteur informe l'Assemblée que dix-neuf mémoires préparés par des membres de la communauté universitaire ont été déposés au Comité *ad hoc* sur le plan directeur. Douze de ces mémoires ont été présentés dans le cadre de la séance publique tenue le 12 avril dernier. Un rapport synthèse sur cette rencontre ainsi que les mémoires déposés seront disponibles sur le site internet du plan directeur des espaces au cours des prochains jours.

AU-485-5.1.8 Relations internationales

AU-485-5.1.8

Le recteur mentionne qu'une mission de courte durée à Washington a permis à l'Université renforcer les liens avec des dirigeants de l'Association des Universités américaines-AAU et de la Smithsonian Institution.

AU-485-5.1.9 Fondation Cole

AU-485-5.1.9

Le recteur signale que le 5 mars dernier, l'Université de Montréal et l'Université McGill ont annoncé la création de bourses de recherche destinées à favoriser des travaux susceptibles de mener à des traitements efficaces contre la leucémie et d'autres maladies apparentées à ce type de cancer. Ce programme de bourses a vu le jour grâce à un investissement de la Fondation Cole. D'une durée de 16 mois, le programme initial de bourses de recherche offrira un montant de 1 M \$ qui sera réparti entre 28 cliniciens-chercheurs individuels, chercheurs postdoctoraux et étudiants des deuxième et troisième cycles. Dix-huit de ces boursiers seront associés aux laboratoires de recherche de l'Université de Montréal, dont le Centre de recherche du CHU Mère-Enfant, l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie—IRIC et l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Les 10 autres chercheurs seront rattachés au Centre de santé universitaire McGill, dont l'Institut de recherche de l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Institut neurologique de Montréal et l'hôpital Royal Victoria, l'Institut Lady Davis pour la recherche médicale à l'Hôpital général juif, et différents départements de l'Université McGill.

Le recteur rappelle que la Fondation Cole a été créée en 1980 par l'homme d'affaires montréalais John N. (Jack) Cole pour soutenir la recherche qui se fait dans les hôpitaux de la métropole dans le domaine de l'hématologie-oncologie pédiatrique.

AU-485-5.1.10 Don de la part de deux professeurs en optométrie

AU-485-5.1.10

Le recteur mentionne que l'École d'optométrie a reçu un don substantiel de la part de deux professeurs de cette École, M. Pierre Simonet et M. Jacques Gresset, et de leur conjointes respectives, Mme Marie Lamarre et Mme Nicole Fradet-Gresset. Ces personnes se sont engagées à faire un don d'un montant de près de 300 000 \$ par des polices d'assurance-vie.

Leur don conduira à la mise sur pied d'un fonds portant le nom des donateurs, et qui permettra l'attribution annuelle d'une bourse de 15 000 \$ à un étudiant des cycles supérieurs.

Le recteur rappelle que M. Gresset est directeur de l'École d'optométrie depuis 2003; il a succédé à M. Simonet, qui occupa ce poste de 1995 à 2003, avant de devenir vice-*provost* et vice-recteur à la planification.

AU-485-5.1.11 Reconnaissance

AU-485-5.1.11

Le recteur signale des reconnaissances et prix honorifiques.

À la suite de l'élection provinciale du 26 mars dernier, il est à souligner qu'un grand nombre des élus sont des diplômés de l'Université de Montréal, de l'École HEC Montréal ou de l'École polytechnique. En effet, sur les 125 députés qui composent la nouvelle Assemblée nationale, 30 sont diplômés de l'Université. Cette proportion de 24 % correspond aussi à la proportion de diplômés de l'Université dans l'ensemble de la population québécoise ayant terminé des études universitaires.

La délégation des Nations Unies de l'Université de Montréal a participé cette année encore au National Model United Nations, tenue du 20 au 24 mars, et constituant une des plus grandes simulations des Nations Unies regroupant plus de 4 000 étudiants. Pour l'édition 2007 de la Conférence, la délégation de l'Université s'est vu attribuer la représentation de l'Allemagne. La délégation a reçu le premier prix, le « Outstanding Delegation Award ». Ce prix souligne le caractère exceptionnel de la performance des étudiants de la délégation sur trois plans : la capacité à défendre fidèlement les positions du pays représenté, la connaissance et l'utilisation des procédures lors des sessions formelles, la participation constructive et diplomatique dans l'écriture de résolutions en comité. Ces dernières années, la délégation des Nations Unies de l'Université de Montréal a remporté les prix « Honorable Delegation » et « Distinguished Delegation ».

Le Prix Diversité culturelle a été décerné pour la première fois, le 21 mars dernier. Le premier lauréat en est Émile Ollivier, décédé en novembre 2004; sa conjointe, Marie-José Glémaud, a reçu le prix en son nom. Ce prix est décerné par le Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur la diversité culturelle. En remettant le prix à Émile Ollivier, le Comité a voulu rendre hommage au spécialiste des questions identitaires.

Des membres présentent des questions sur des sujets qui ont été abordés dans le rapport du recteur.

M. Louis Dumont suggère que le Comité de l'ordre du jour examine la possibilité que la période d'information ne soit pas réservée qu'aux membres de la direction mais également aux autres membres de l'Assemblée.

Considérant les baisses d'impôt qui ont été annoncées par le gouvernement provincial, M. Jonathan Plamondon demande quelles actions et stratégies ont été envisagées par l'Université en regard du financement de l'éducation.

Le recteur mentionne qu'à la suite des dernières élections provinciales, la CREPUQ a émis un communiqué, invitant le gouvernement à utiliser la marge qui sera dégagée pour le financement en éducation. Des représentations en ce sens seront également faites auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsque ce titulaire aura été nommé.

Sur la participation de la délégation des Nations Unies de l'Université de Montréal au National Model United Nations, M. Plamondon souligne le succès qu'elle y a remporté. Considérant que cette activité est financée par la FAÉCUM, M. Plamondon invite l'Université à soutenir et à financer cette activité.

M. Denis Monière présente une question sur le financement des universités. Il rappelle que dans le cadre du budget 2006-2007, le gouvernement du Québec avait annoncé un refinancement d'un montant de global 16 M \$. M. Monière demande si la proportion de ce montant qui revient à l'Université a été versée. Si tel est le cas, le montant remis a-t-il été inclus dans le budget pour l'année 2006-2007 ?

Le recteur indique que le montant annoncé n'a pas été distribué aux universités. Il explique que, préalablement à cette attribution, le gouvernement demande aux universités de compléter deux tableaux portant sur l'utilisation qui sera faite de ce montant. Il s'agit de nouvelles directives qui ont été transmises aux universités au cours de la semaine dernière. Le recteur se dit préoccupé par cette modalité.

Mme Sophie Cuvelliez exprime sa satisfaction et son soutien en regard de l'agrément de la Faculté de médecine vétérinaire. Elle souligne les efforts considérables réalisés par les membres de la Faculté au cours des cinq dernières années pour lui assurer à nouveau cet agrément, mais rappelle que le travail relatif à cette reconnaissance doit être poursuivi. Mme Cuvelliez signale qu'il reste essentiel de soutenir cette Faculté, en ce qu'elle est la seule faculté de médecine vétérinaire francophone en Amérique du Nord à avoir obtenu l'agrément de l'American Veterinary Medical Association—AVMA. Entre autres, il apparaîtra essentiel de favoriser le développement de l'hôpital vétérinaire et du centre de recherches. Mme Cuvelliez considère que l'action d'assurer le maintien de l'agrément de la Faculté doit rester une priorité pour l'Université.

Le recteur convient de l'avis présenté par Mme Cuvelliez. Le recteur reconnaît ces priorités, et mentionne qu'en regard de tels objectifs, il sera important d'accentuer les démarches auprès du gouvernement fédéral concernant le financement des universités.

M. Samir Saul comprend que la modalité appliquée par le gouvernement provincial en vue de l'attribution du montant de refinancement apparaisse préoccupante. Il s'informe selon quels processus l'Université prévoit répondre à ces questions.

Le recteur précise que la transmission des informations demandées reste préalable à l'attribution des montants. Il dit comprendre le principe d'imputabilité des universités qui fonde cette modalité, mais que l'aspect bureaucratique qui s'en dégage lui apparaît problématique. En lien avec la question présentée par M. Saul, le recteur explique que, essentiellement, les informations qui seront transmises relèveront du contenu du budget qui a été adopté, lequel est déficitaire, et des priorités qui ont été identifiées en termes de rubriques de dépenses. Toutefois, le recteur signale que, dans le cadre de l'exercice demandé par le gouvernement provincial, il lui apparaît problématique d'avancer des dépenses et des investissements qui seraient effectués dans l'éventualité d'un financement fédéral, d'autant que l'éducation relève de la juridiction provinciale.

M. Jonathan Plamondon demande au recteur de préciser quels sont les principaux chapitres de dépenses qui ont été identifiés. Il précise qu'en cette matière, il sera important d'assurer la cohésion du discours public de l'Université sur son financement. Par ailleurs, M. Plamondon estime que les préoccupations présentées par le recteur en regard de la démarche du gouvernement devraient être signalées.

Le recteur donne quelques exemples de secteurs identifiés, dont les personnels, les infrastructures et les bibliothèques. Par ailleurs, il signale que le budget *pro forma* apparaîtra déficitaire, et que les états financiers qui seront produits à partir de ce budget rendront compte de cette situation. Sur le deuxième point signalé par M. Plamondon, le recteur explique que jusqu'à présent, les réserves quant à cette façon de faire n'ont pas été présentées par l'ensemble des recteurs des universités québécoises. Pour sa part, le recteur prévoit répondre au questionnaire de manière générique, sans distinguer de juridictions provinciale ou fédérale.

M. Louis Dumont demande si l'information qui sera transmise pourra être davantage précisée, par exemple par l'identification de cibles.

Le recteur indique que les différents aspects qui seront pris en compte dans la répartition du budget seront précisés. Il reste toutefois réticent à expliciter ces questions auprès du gouvernement, considérant l'autonomie des universités en cette matière.

AU-485-5.2 Pavillon 1420, Mont-Royal : Bilan relatif aux dépenses AU-485-5.2

Le président des délibérations précise que la durée allouée à la période d'information sera bientôt épuisée. Il demande à l'Assemblée si elle accepte de prolonger cette période afin de permettre la présentation du bilan relatif aux dépenses du Pavillon 1420, Mont-Royal, prévue à l'ordre du jour. L'Assemblée convient de la modalité proposée.

Le vice-recteur exécutif présente le bilan relatif aux dépenses encourues pour le Pavillon 1420, Mont-Royal depuis son acquisition, à l'aide d'acétates électroniques; une version imprimée des acétates sera transmise aux membres ultérieurement.

La présentation du vice-recteur précise, dans un premier tableau, les interventions typiques en gestion immobilière qui s'appliquent en général à tout type de bâtiment. Les coûts relatifs à la mise aux normes, à la sauvegarde et aux opérations d'entretien sont ainsi évalués en fonction de la valeur du bâtiment et de la valeur de remplacement. Dans le cas du Pavillon 1420, Mont-Royal, on doit également considérer les coûts liés au changement de vocation de l'immeuble; ces coûts s'avèrent importants, entre autres en raison des activités que l'on souhaitait situer dans cet immeuble (recherche, laboratoires, etc.).

Le tableau suivant présente des données sur les divers coûts engagés, soit les coûts liés à l'acquisition de l'immeuble (15 M 411 \$), aux aménagements réalisés (6 M 557 \$) et aux aménagements commencés (12 M 864 \$). Les dépenses engagées à ce jour s'élèvent ainsi à un montant total de 34 M 832 \$. Par ailleurs, des dépenses d'un montant de 1 M 200 \$ doivent être effectuées annuellement pour l'entretien (chauffage, gardiennage, entretien ménager).

Le troisième tableau présente les budgets et échéanciers comparatifs pour des projets de construction récents, dont le Pavillon Marcelle Coutu, le Pavillon Jean Coutu, le Pavillon J. Armand Bombardier et la phase 1 des installations de la Faculté de médecine vétérinaire. Le vice-recteur signale que pour l'ensemble de ces projets, le coût final observé ne dépassait pas le budget total prévu.

M. Louis Dumont présente une question sur le fait que le gouvernement du Québec avait avancé un montant de 20 M \$ pour les travaux de mise à niveau.

Le vice-recteur exécutif explique que le montant dont il est question a été attribué en 2003, et était réservé aux sciences de la santé. Ce montant s'élevait à 40.2 M \$, duquel un montant de 21.5 M \$ a été utilisé dans le dossier du Pavillon 1420, Mont-Royal; une portion de 5 M \$ a été utilisée dans le cadre de l'acquisition du pavillon, et une portion de 14.5 M \$ a été utilisée pour des rénovations.

M. Roger B. Richard s'informe de la position de l'Université dans ce dossier. L'Université prévoit-elle mettre l'édifice en vente, ou souhaite-t-elle vérifier les possibilités de réaménagement, par exemple en transformant une partie de l'édifice en résidences pour les étudiants ?

Le vice-recteur précise qu'à cette étape, l'Université va engager les démarches pour la mise en vente de l'édifice.

En réponse à une question présentée par M. Louis Dumont, le vice-recteur mentionne qu'un montant de plus de 100 M \$ devrait être consacré à la mise à niveau de l'édifice en regard des exigences propres à des installations universitaires de type bureau. Ce montant

devrait être ajusté significativement à la hausse pour l'introduction de fonctionnalités de type salles de cours, bibliothèques et laboratoires.

M. Samir Saul s'informe du montant qui avait été prévu pour les divers réaménagements, au moment de l'achat de l'édifice, en 2003.

Le vice-recteur précise que le montant prévu à ce moment était d'environ 55 M \$; les coûts additionnels à cette prévision s'élèvent maintenant à environ 100 M \$.

M. Jean Portugais remercie le vice-recteur pour la réponse qu'il a apportée à ses questions, à la suite de la dernière séance. Il estime par ailleurs que les données présentées devraient être davantage précisées, et s'informe de la possibilité de présenter une ventilation de ces données lors de la prochaine séance. Cette ventilation devrait porter plus particulièrement sur le montant de 100 M \$ attribué pour des réaménagements, considérant que l'argument avancé par l'Université pour justifier son intention de mettre ce pavillon en vente repose sur le fait que les coûts de réaménagements et de mise à niveau seraient trop élevés. M. Portugais mentionne qu'il aurait souhaité recevoir une copie du document de présentation avant la séance.

Le vice-recteur convient de fournir des informations supplémentaires à l'Assemblée lors de la prochaine séance.

Considérant que cet édifice a une valeur patrimoniale, M. Louis Dumont s'informe de la possibilité de financer une partie des coûts de mise à niveau par des fonds publics pouvant être dédiés à la préservation du patrimoine.

Le vice-recteur mentionne qu'après vérification, il a été confirmé que cet édifice n'a pas fait l'objet d'un classement comme bien historique ou patrimonial. Par ailleurs, considérant les coûts élevés de mise à niveau, il lui apparaîtrait peu probable que le Gouvernement engage des montants aussi importants.

M. Germain Lacasse s'informe des éléments qui expliquent l'augmentation des coûts de mise à niveau par rapport aux coûts estimés au moment de l'acquisition de l'édifice.

Le vice-recteur précise que trois éléments doivent être pris en compte. Le premier est lié au fait que les vérifications effectuées pour évaluer ces coûts ont été incomplètes, entre autres pour la partie de l'édifice qui abrite le couvent. Un deuxième élément est lié à l'inflation des coûts des travaux de construction. Un dernier élément est lié à la modification significative du projet envisagé au départ. Ainsi, la révision des plans et des devis a montré que ces coûts devaient être évalués à la hausse, principalement en raison des travaux nécessaires en regard du changement de vocation de l'édifice.

M. Lacasse se dit surpris du peu d'attention qui aurait été porté à l'évaluation et à la planification de ces coûts au moment de l'achat.

Le président des délibérations signale qu'il n'y a pas lieu de présenter des commentaires dans le cadre de la période de questions.

Relativement à un montant de 40 M \$ attribué par le Gouvernement du Québec, dont la moitié était dédiée à la réalisation des travaux de mise à niveau, M. Michel Seymour s'informe de l'utilisation qui a été faite de l'autre moitié de ce montant.

Le vice-recteur précise qu'une partie du montant restant de 20 M \$ a été attribuée au secteur médecine, et une autre partie a été réservée pour des laboratoires.

M. Seymour s'informe de ce qu'il adviendrait de la portion du montant attribué par le Gouvernement utilisée pour le Pavillon 1420 Mont-Royal dans l'éventualité de sa mise en vente.

Le vice-recteur mentionne qu'à la suite de vérifications effectuées auprès du Gouvernement sur cette question, il a été indiqué qu'une partie de ce montant devra être récupérée dans le secteur des sciences de la santé, considérant que les aménagements réalisés dans le pavillon ne relèvent pas uniquement du secteur de la santé.

M. Louis Dumont demande si l'Université reste préoccupée par l'image de l'institution dans ce dossier. Il rappelle qu'au moment de l'acquisition de l'immeuble, on avait signalé l'intérêt d'en préserver la vocation éducative. Par ailleurs, l'augmentation des coûts de construction lui apparaît inquiétante, en regard d'autres projets de développement envisagés par l'Université, dont le site de la Gare de triage d'Outremont.

Le vice-recteur exécutif ne partage pas les inquiétudes présentées. Il rappelle que sa présentation a explicité trois raisons pour lesquelles les coûts de réaménagement du Pavillon 1420, Mont-Royal ont dû être réévalués à la hausse. Sur la préservation de la vocation éducative de l'immeuble, le vice-recteur précise que les contrats relatifs à la vente et à l'acquisition de l'immeuble ne prévoient aucune obligation ou engagement en ce sens. Sur l'allégation selon laquelle l'augmentation des coûts des travaux de construction aura des impacts sur d'autres projets de développements de l'Université, le vice-recteur souligne, en se reportant au tableau présenté précédemment sur les budgets et échéanciers comparatifs pour des projets de construction récents, que dans tous les cas, l'Université a fait la preuve de la gestion responsable et efficace qui a été appliquée dans le cadre de ces développements, pour lesquels le coût final observé a été inférieur au budget total prévu.

M. René Parenteau demande si, à cette étape, le Pavillon 1420, Mont-Royal est pris en compte par le comité *ad hoc* sur les espaces, considérant que cet édifice se situe à proximité du Mont-Royal, lequel constitue une extension naturelle du campus de l'Université, et considérant le besoin d'espaces transitoires dans l'attente du site Outremont.

Le vice-recteur convient de ces besoins d'espaces. Il explique que dans le processus de mise en vente du Pavillon 1420, Mont-Royal, l'Université va considérer la possibilité de prévoir une utilisation temporaire du Pavillon, dans la section déjà occupée, avec l'accord de l'acheteur éventuel.

Considérant le choix de l'Université de construire de nouveaux bâtiments plutôt que de rénover certains pavillons, Mme Marianne Kempeneers demande si cette approche sera également retenue pour les immeubles situés sur le boulevard Édouard-Montpetit, selon un scénario où l'Université délaisserait peu à peu le secteur de la montagne en faveur du site de la gare de triage d'Outremont.

Dans le cas de certains immeubles occupés par l'Université et situés sur le boulevard Édouard-Montpetit, le vice-recteur précise que les bureaux de la Direction des ressources humaines ont dû être relocalisés pour des raisons de salubrité. Par ailleurs, le vice-recteur explique que l'intention de l'Université n'est pas de quitter le campus actuel. Cependant, il ne paraît pas indiquer de conserver la propriété de certains immeubles plus anciens pour lesquels les coûts de mise à niveau s'avèreraient trop élevés, comme c'est le cas pour le Pavillon 1420, Mont-Royal.

Considérant ces éléments d'explication, M. Roger B. Richard demande s'il n'y aurait pas lieu de définir une formule selon laquelle l'acheteur pourrait laisser une partie des locaux du pavillon à l'usage de l'Université, selon des modalités qui conviendraient tant à l'Université qu'à l'acheteur.

Le vice-recteur précise que l'Université serait prête à envisager une telle formule, considérant le souhait qu'elle a exprimé de pouvoir disposer d'espaces transitoires. Sur la possibilité d'établir dans ce pavillon des résidences pour les étudiants —évoquée précédemment par M. Richard—, le vice-recteur explique qu'en cette matière (location de résidences), l'Université se trouverait soumise aux règles de la Régie du logement. Dans ce cas, des difficultés pourraient se présenter en regard de l'adéquation du coût de location des chambres et des coûts de mise à

niveau. Cette possibilité peut être considérée, mais il conviendra, par ailleurs, de procéder à des études de marché, et de s'assurer de l'accord de l'acheteur.

M. Jean Portugais remarque que, bien que les deux premiers tableaux présentaient des données expliquant l'augmentation de certains coûts, il considère que la présentation n'a pas fait la démonstration de la nécessité de ne pas maintenir les projets de rénovation du Pavillon 1420, Mont-Royal. Il demande donc que les données relatives à l'augmentation de certains coûts –tels que la révision des plans et devis et l'augmentation des coûts de construction– soient précisées et ventilées, afin d'appuyer cette démonstration.

Le vice-recteur prend acte de la question et fera le point lors de la prochaine séance.

M. Louis Dumont demande si les coûts liés à la construction concernent uniquement la structure de l'immeuble, ou s'ils incluent aussi les équipements et aménagements. M. Dumont s'informe par ailleurs de l'inflation des coûts relatifs au projet de développement du terrain de la Gare de triage d'Outremont, considérant que le document de l'Office de consultation publique de Montréal rend compte de coûts s'élevant à 120 M \$, alors que les coûts annoncés au début du projet étaient moins élevés.

Sur la première question présentée, le vice-recteur précise que les coûts de construction incluent les équipements et aménagements. Par contre en ce qui a trait à la deuxième question, elle concerne un autre sujet que celui visé par l'information présentée à ce point de l'ordre du jour.

M. Samir Saul observe que l'inflation des coûts de construction reste constante, peu importe le projet concerné. Il demande si l'Université a effectué les études et vérifications nécessaires pour assurer que l'inflation de ces coûts sera contrôlée dans le cadre du développement du terrain de la Gare de triage d'Outremont.

Le président des délibérations rappelle que les questions doivent porter uniquement sur le sujet prévu à ce point de la période d'information, soit le Pavillon 1420, Mont-Royal.

M. Saul explique qu'il a présenté cette question dans la mesure où la présentation du vice-recteur a comporté des éléments de comparaison avec les coûts relatifs à la construction de nouveaux pavillons.

M. Luc Granger demande un point d'ordre, la durée attribuée à la période d'information ayant été dépassée.

Le président des délibérations demande à M. Granger s'il souhaite proposer une durée pour la prolongation de la période d'information. M. Granger indique que celle-ci ne devrait pas être prolongée de plus de quelques minutes. Un membre estime que cette période est insuffisante.

M. Louis Dumont indique qu'il conviendrait de donner la parole aux membres qui souhaitent exercer leur droit de parole.

M. Granger réplique qu'il n'y a pas lieu de traiter de questions de fond dans le cadre de la période d'information.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de prolonger la période d'information d'une durée de deux minutes. Il rappelle que deux membres ont demandé la parole. L'Assemblée convient de prolonger la période d'information.

M. Germain Lacasse s'informe du montant que l'Université prévoit perdre dans la revente du Pavillon 1420, Mont-Royal.

Le vice-recteur explique qu'il ne peut définir d'hypothèses sur cette question; cela dépendra de la situation du marché immobilier. Il apparaît probable qu'une perte sera observée, en regard des dépenses engagées pour l'achat et la mise à niveau de ce pavillon.

Dans ce cas, M. Lacasse demande pourquoi on ne pourrait pas considérer préférable de continuer d'investir dans ce pavillon.

Le recteur précise que l'Université se doit d'agir de manière responsable en regard de l'acquisition et de l'amélioration des espaces. Dans cette perspective, le fait de continuer à investir dans la rénovation du Pavillon 1420, Mont-Royal ne s'accorderait avec ses principes de gestion, compte tenu de l'absence de financement.

L'Assemblée met fin à la période d'information, et suspend ses travaux pour la durée de la pause.

AU-485-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-485-6

Avant d'aborder la période de questions, le vice-recteur—Recherche présente une proposition à l'Assemblée, afin que la présidente du Comité de la recherche, qui n'est pas membre de l'Assemblée et qui a d'autres engagements en après-midi, puisse présenter le rapport du Comité de la recherche, prévu au point 7.1.3, avant que l'Assemblée n'entame sa période de questions. Un membre signifiant son opposition en regard de la proposition présentée, le président des délibérations indique que l'Assemblée va donc maintenir l'ordre de présentation prévu par l'ordre du jour adopté.

M. Louis Dumont présente une question concernant les projets de développement des espaces, en regard de préoccupations qui ont été signalées sur l'importance trop grande que l'Université semble accorder aux développements immobiliers, et dont des journaux ont fait état. M. Dumont demande si l'Université va tenir compte des préoccupations présentées quant aux développements immobiliers envisagés par les universités.

Le recteur explique que l'information transmise aux médias par des groupes de pression peut apparaître déformée. Il précise que les développements envisagés par l'Université ne visent pas une expansion immobilière, mais veulent plutôt s'accorder avec la responsabilité de l'Université d'assurer aux membres de la communauté universitaire la disponibilité d'espaces adéquats. Il sera important que l'ensemble de la communauté partage cette perspective.

Relativement aux montants annoncés par le Gouvernement du Québec mais qui n'ont pas encore été attribués ainsi qu'au questionnaire que les universités doivent retourner, M. Michel Seymour demande s'il ne serait pas utile que l'Université transmette le plus tôt possible les informations demandées, et s'assure que l'information qui sera diffusée par la suite reste cohérente en regard de celle transmise au Gouvernement.

Le recteur précise que les inquiétudes qu'il a présentées portent davantage sur le fait que cette approche accentue l'ingérence du Gouvernement dans la gestion des universités; par ailleurs; le recteur convient de la responsabilité de l'Université envers le public. La cohérence des informations que l'Université transmettra sera fondée sur ses principaux champs d'activités.

En tant que membre du Comité de la planification, M. René Parenteau s'informe des modalités de suivi en regard des décisions du Comité, par exemple dans la réalisation de conditions d'implantation d'un nouveau programme.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique que le rôle principal de ce Comité porte sur la planification de l'implantation des programmes en regard des

ressources disponibles ou des ressources devant être attribuées. La problématique signalée par M. Parenteau relève de l'opérationnalisation du processus d'implantation, pour lequel on doit s'assurer de la disponibilité effective des ressources nécessaires au fonctionnement adéquat du programme; dans un contexte budgétaire déficitaire, ce suivi doit être plus resserré. Le *provost* mentionne que dans le cas signalé par M. Parenteau, une entente avec le doyen de la Faculté a été complétée au cours de la semaine dernière.

Se référant au document sur le plan directeur des espaces qui figure sur le site web, M. Jean Portugais observe que l'Université a justifié l'acquisition du terrain de la Gare de triage d'Outremont en fonction de calculs spécifiques sur les besoins d'espace. Toutefois, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne reconnaît pas la méthode de calcul utilisée par l'Université; selon la méthode utilisée par le Ministère, les besoins en espace apparaissent moindres. M. Portugais demande de quelle façon l'Université pourra-t-elle combler la différence entre les besoins d'espaces qu'elle a estimés et ceux effectivement reconnus par le Ministère. M. Portugais demande également que la formule de calcul appliquée par l'Université fasse l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance de l'Assemblée. Il ajoute que cette présentation pourra inclure des précisions sur les points de pression identifiés, sur la liste des unités concernées, sur les espaces disponibles et manquants, etc. Ces précisions feraient en sorte que la communauté adhère à ce plan en connaissance de cause.

Le recteur explique que le travail d'identification des points de pression sera complété par le comité *ad hoc*; la communauté sera informée des résultats de ces travaux. Sur l'écart observé entre l'évaluation des besoins d'espace effectuée par l'Université et celle effectuée par le Ministère, le recteur précise que la formule appliquée par le Ministère ne tient pas compte des espaces nécessaires aux activités de recherche. L'université doit donc faire reconnaître ces besoins.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification apporte des précisions sur les démarches qui ont conduit à déterminer l'estimation des besoins d'espace par l'Université. L'information sur les besoins d'espace a été recueillie auprès des unités et services, sous la supervision de la Direction des immeubles—DI. Une première évaluation des besoins a été complétée en 2005, suivie d'une deuxième évaluation, en 2006, laquelle a confirmé les données recueillies l'année précédente. Le vice-*provost* mentionne qu'en matière d'espaces, il en va comme en matière de financement : les évaluations du Ministère peuvent s'avérer insuffisantes, et, de ce fait, apparaître non acceptables. Ainsi, l'évaluation par le Ministère des espaces normés porte essentiellement sur les espaces d'enseignement, et ne tient pas convenablement compte des espaces de recherche. En effet, une modification à la formule d'évaluation des espaces a été apportée vers 2002, et a eu pour conséquence qu'une superficie de 16 000 m² consacrée à la recherche n'a plus été considérée dans ce calcul. Par ailleurs, le calcul des espaces normés sous-estime systématiquement le nombre de sessions requises par le cheminement étudiant. Ainsi biaisée, la base de calcul des besoins en espaces normés n'apparaît plus acceptable. L'université a donc évalué les besoins effectifs d'espaces en recueillant des données auprès des unités, et en évaluant les besoins ponctuels et à plus long terme en matière d'espaces. Dans le cas du développement universitaire sur le terrain de la Gare de triage d'Outremont, le vice-*provost* signale qu'un tel projet sera réalisé à long terme par des phases distinctes. Le vice-*provost* estime que la communauté universitaire adhère à cette approche, considérant que sur un nombre de 19 mémoires déposés dans le cadre des consultations publiques, 18 mémoires se montraient favorables au projet.

Le vice-recteur exécutif précise que la problématique des espaces ne se pose pas uniquement selon un aspect quantitatif, mais également en regard des aspects qualitatifs : sécurité, normes pédagogiques, normes relatives aux installations, etc. La perception voulant que l'on fasse reposer cette problématique uniquement sur des formules de calcul lui apparaît réductrice. Le vice-recteur signale que les vérifications effectuées auprès des unités ont permis de constater l'importance des besoins en termes d'espaces.

M. Louis-Philippe Vien s'informe si la Direction des bibliothèques sera en mesure de poursuivre son plan de relance, considérant que ses services ont subi des coupures importantes.

Le recteur mentionne que la poursuite des plans de relance apparaît essentielle, et sera prise en compte dans le cadre de la préparation du budget.

En regard de la Politique de rémunération des officiers généraux, M. Denis Monière demande s'il est exact que certains congés peuvent être cumulés (par exemple, le congé administratif pour fins de ressourcement, le congé sabbatique, etc.). Également, M. Monière s'informe de la possibilité, pour les officiers, d'exercer un emploi à l'extérieur de l'Université durant un congé sabbatique ou durant un congé administratif à des fins de ressourcement.

En réponse à la première question, le vice-recteur exécutif explique que la Politique prévoit une année compensatoire au terme d'un mandat, mais ne prévoit pas de cumulatif. Sur la deuxième question, le vice-recteur mentionne qu'il ne croit pas qu'une telle modalité puisse être appliquée dans le cadre de la Politique, à moins d'ententes spécifiques. Le vice-recteur indique qu'il devra vérifier les modalités prévues.

M. Samir Saul rend compte d'une modalité qui serait appliquée par l'Université McGill au niveau des études supérieures, et qui consiste à assurer le coût des droits de scolarité complémentaires exigés des étudiants étrangers inscrits dans un programme de doctorat. M. Saul observe qu'une telle situation apparaît inquiétante, considérant entre autres le nombre important d'étudiants étrangers que reçoit annuellement cette université. M. Saul demande si la direction de l'Université a été informée de cette situation, et si elle prévoit appliquer des mesures afin de parer aux impacts qu'elle pourrait entraîner pour l'institution.

Le recteur indique que l'Université a été informée de la stratégie appliquée par l'Université McGill. Il précise que cette stratégie lui apparaît préoccupante, en ce que les universités québécoises se trouvent actuellement dans une situation financière précaire, et en ce que cette formule ne vient pas appuyer les démarches en vue d'accentuer le financement des études supérieures.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remercie M. Saul d'avoir signaler cette situation. Il explique que de telles stratégies sont de plus en plus développées dans le contexte universitaire nord-américain, par exemple par UBC, dont le modèle a inspiré celui défini par l'Université McGill. Le *provost* mentionne que cette approche est définie à partir d'un montage financier dans le cadre duquel les professeurs et les équipes de recherche partagent les montants différentiels provenant des droits de scolarité. Selon cette formule, l'Université McGill obtiendrait un montant approximatif de 1 million pour le financement d'étudiants étrangers inscrits dans un programme de doctorat. Comparativement, l'application de cette formule par l'Université générerait un montant d'environ 16 M \$. Le *provost* constate que cette stratégie apparaît problématique en regard de la situation du financement des universités québécoises. Le *provost* signale que la Faculté des études supérieures a mis sur pied un comité sur le financement intégré aux études supérieures, dont le mandat porte sur le développement de mesures de soutien aux études supérieures, et la définition de balises qui encadreront la définition de mesures et de stratégies. Le Comité prévoit compléter son rapport avant la fin de l'année académique. Le *provost* ajoute que depuis quelques années, l'Université a signé des ententes avec divers pays. Dans ce cadre, l'Université renonce au montant différentiel, tout en maintenant la possibilité de financer des étudiants étrangers au-delà des droits de scolarité. Par ailleurs, le *provost* mentionne que le MELQ a annoncé un rehaussement d'une proportion de 10 à 20 % dans le cadre de ses règles de financement. Cette proportion correspond approximativement à un nombre de 140 étudiants étrangers, pour lesquels le Ministère financera les droits différentiels. Le *provost* signale que plusieurs outils ont été mis en place afin d'assurer le soutien des étudiants aux études supérieures. Bien que les mesures mises en place par l'Université apparaissent substantielles, des efforts supplémentaires doivent être apportés.

Le président des délibérations informe l'Assemblée que la durée allouée pour la période de questions est épuisée.

M. Laurence McFalls propose de prolonger la période de questions d'une durée de 10 minutes. Aucune objection n'étant présentée, la proposition de prolongation reçoit l'accord unanime de l'Assemblée.

M. Milton Campos fait part d'inquiétudes en regard de la situation financière de l'Université. Il présente quatre questions sur ce sujet, auxquelles il associe des suggestions en vue de la réalisation d'économies. Une première question porte sur les coûts d'utilisation des cartouches d'encre pour imprimantes dans les unités. M. Campos demande si la DGTC a étudié la possibilité de configurer les appareils de manière à ce que l'impression des documents soit effectuée, par défaut, en mode économique. Une telle mesure permettrait de diminuer de moitié les coûts d'utilisation des cartouches. Une deuxième question porte sur les façons dont on dispose des équipements désuets. M. Campos suggère de vérifier la possibilité de vendre ces équipements à des étudiants, à un coût réduit. Par sa troisième question, M. Campos demande à l'Université de vérifier la possibilité de négocier avec Bell Canada, afin que l'Université puisse bénéficier d'un forfait raisonnable pour les frais relatifs aux appels interurbains. En dernier lieu, M. Campos s'informe de la possibilité de définir des mesures visant à diminuer l'utilisation de l'électricité, ainsi que des mesures de sensibilisation auprès de la communauté universitaire en regard de la diminution de la consommation d'électricité.

Le vice-recteur exécutif signale l'intérêt présenté par les suggestions de M. Campos. Il convient de l'importance d'envisager des mesures d'économies, et se dit prêt à recevoir des suggestions sur ces questions.

Se reportant aux discussions précédentes qui ont porté sur les dépenses et coûts de l'Université, M. Laurence McFalls s'informe de la possibilité qu'une analyse des coûts et bénéfices soit présentée à l'Assemblée. Également, M. McFalls demande qu'une telle analyse soit réalisée en regard des opérations liées à la stratégie d'internationalisation. M. McFalls considère que certaines dépenses effectuées en lien avec l'internationalisation apparaissent exagérées en regard des résultats effectifs qu'elle génèrent. Pour exemple, M. McFalls mentionne une information indiquant qu'une brochure portant sur la politique d'internationalisation et destinée aux étudiants étrangers sera imprimée en trois langues.

En réponse à la première question présentée par M. McFalls, le recteur mentionne que l'analyse financière demandée sera réalisée dans le cadre de la préparation du budget. Le recteur précise que dans la perspective universitaire, le budget constitue un outil en vue du maintien des orientations et des actions identifiées par l'Université en regard de sa mission. Dans ce contexte, l'analyse des coûts et bénéfices ne se posera pas uniquement en fonction des questions financières.

La vice-rectrice-International et vie étudiante précise que le document dont fait état M. McFalls ne porte pas spécifiquement sur le recrutement, mais constitue un document d'information sur la stratégie d'internationalisation. Le document ne sera pas traduit intégralement dans d'autres langues, mais comportera, pour certaines parties, des courts résumés présentés dans une langue autre que le français. Cette démarche apparaît bénéfique, entre autres en vue de la reconnaissance de l'Université et de la qualité de ses enseignements et recherches. Sur la possibilité de réaliser une analyse des coûts et bénéfices, la vice-rectrice convient qu'une telle analyse devrait être effectuée, mais rend compte des difficultés qu'il y aurait à la produire à ce moment. Elle signale que des statistiques, par pays, sont préparées annuellement.

L'Assemblée met un terme à la période de questions.

AU-485-7 RAPPORTS D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE COMITÉS AU-485-7

AU-485-7.1 Comités de l'Assemblée (article 8 du Règlement de régie interne) AU-485-7.1

Le président des délibérations demande au vice-recteur–Recherche s'il souhaite présenter à nouveau sa proposition afin que le rapport du Comité de la recherche soit traité en premier lieu. Le vice-recteur maintient sa proposition; la proposition est appuyée, et approuvée par l'Assemblée. Le point 7.1.3, sur le rapport du Comité de la recherche, sera donc traité en premier lieu à ce point.

AU-485-7.1.1 Comité de la planification AU-485-7.1.1
A-21/485^e/637

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification présente le rapport relatif aux travaux du Comité de la planification. Il précise que depuis le 11 décembre 2006, date du dernier rapport présenté à l'Assemblée universitaire, le Comité a tenu deux réunions. Divers points à l'ordre du jour de ces réunions concernent l'Assemblée universitaire, soit, à titre d'information, la mise en place du Comité *ad hoc* ayant pour mandat la préparation du plan directeur des espaces de l'Université de Montréal, et la mise sur pied du groupe de travail *ad hoc* ayant pour mandat la reformulation des orientations et des objectifs du Livre blanc, et, aux fins d'agrément par l'Assemblée universitaire, le document intitulé *L'université de Montréal : force de changement* constituant le Livre blanc (point inscrit à l'ordre du jour de la 483^e séance de l'Assemblée tenue le 19 février).

AU-485-7.1.2 Comité du statut du corps professoral AU-485-7.1.2

Le président du Comité du statut du corps professoral–CSCP est invité à faire rapport. M. Denis Monière mentionne que le Comité a tenu deux réunions, les 24 novembre et 16 février derniers. Le Comité a étudié le dossier relatif au nouveau statut de professeur de formation professionnelle et de professeur de formation pratique, en regard de l'opérationnalisation de ce statut et de l'identification des critères de sélection et de promotion. M. Monière signale que cinq facultés ont soumis des critères qui ont reçu l'approbation du Comité. Trois autres unités ont annoncé le dépôt prochain de leurs critères. Le Comité prévoit préparer une grille des critères de promotion qu'il pourra être utile de présenter à l'Assemblée.

Le Comité souhaite également se pencher sur la question de l'évaluation des enseignements, en lien avec le rapport du Groupe de travail sur l'évaluation de l'enseignement qui a été présenté à l'Assemblée en décembre dernier.

M. Jean Portugais se dit étonné d'apprendre que des travaux seraient en cours sur le nouveau statut de professeur de formation professionnelle et de professeur de formation pratique, alors que la lettre d'entente no 14 indique que les travaux entre le Syndicat et la direction devaient reprendre en janvier 2007. Ces travaux n'ont toujours pas cours. Considérant que cette question fait l'objet de négociations qui n'ont pas été complétées, il demande que les travaux du CSCP sur ce dossier soient suspendus.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques partage l'étonnement exprimé par M. Portugais. Il constate que des éléments devront être précisés en regard des démarches en cours et des travaux du CSCP.

M. Monière indique que lorsqu'il a commencé son mandat de président du CSCP, il pris connaissance des lettres d'approbation du Comité, pour lesquelles il précise la date de leur transmission. Il rappelle que les critères ne sont pas définis par le Comité, mais par les Facultés.

M. Portugais remarque que les dates mentionnées par M. Monière sont antérieures à celle de la lettre d'entente. Considérant les modalités prévues par cette lettre, il

précise que le Syndicat va s'opposer à ce que le CSCP poursuive ses travaux sur cette question. M. Portugais remercie le *provost* pour son appui.

M. Jonathan Plamondon s'informe de quelle manière le CSCP prévoit aborder le dossier de l'évaluation des enseignements.

M. Monière précise qu'il a considéré que, le CSCP étant un comité de l'Assemblée, certaines questions présentées dans le rapport du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement pouvaient légitimement être portées à l'attention du Comité.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques rappelle qu'en 2001-2002, le comité sur l'évaluation des enseignements avait suggéré de saisir le CSCP de certaines questions liées à l'évaluation, en ce qu'elles pouvaient concerner la promotion des professeurs; il convient de l'importance d'étudier ces questions.

AU-485-7.1.3 Comité de la recherche

AU-485-7.1.3

L'Assemblée reçoit la présidente du Comité de la recherche. Mme Joëlle Margot indique que deux dossiers retiennent actuellement l'attention du Comité. Le premier porte sur le mandat confié par l'Assemblée, sur l'étude des impacts du programme de Chaires de recherche du Canada–CRC. La présidente mentionne que lors de sa séance du 27 février dernier, le Comité a mandaté un groupe de travail, formé de quatre de ses membres, pour étudier cette question; le groupe de travail a commencé ses travaux récemment. Il a identifié les sujets d'étude et l'échéancier de ses travaux. La présidente tient à remercier Mme Rachel Houle, directrice intérimaire du Bureau de recherche institutionnelle–BRI, pour sa collaboration dans la transmission des données disponibles. Lors de sa réunion tenue le 3 avril dernier, le Comité de la recherche a adopté la démarche et l'échéancier proposés par le groupe de travail. Compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires à la réalisation de ce mandat et des consultations à mener, le Comité prévoit présenter un rapport au cours de l'hiver 2008.

Le second dossier porte sur l'identification des axes stratégiques de recherche. La présidente mentionne que le 19 décembre dernier, le Comité a reçu un document de travail sur les axes stratégiques de recherche. Il a alors été précisé que ce document sera porté à l'attention des doyens, et, par la suite, ramené au Comité. Lors de sa réunion du 3 avril dernier, le Comité a reçu une version amendée du document de travail. Depuis, le Comité a été mandaté pour étudier ce document; à cette fin, le Comité a constitué un groupe de travail, lequel prévoit débiter ses travaux prochainement.

M. Michel Seymour s'informe si le Comité a pris connaissance de la proposition adoptée par l'Assemblée lors de sa séance du 19 mars, sur l'identification des axes stratégiques de recherche (AU-484-9).

La présidente mentionne que le Comité a été informé des décisions de l'Assemblée, et en tiendra compte dans le cadre de ses travaux sur cette question.

M. Louis Dumont demande si le Comité a envisagé la possibilité de s'adjoindre d'autres membres pour l'étude de ces dossiers.

La présidente précise qu'à cette étape, des membres du Comité se sont proposés pour étudier ces dossiers. S'il y a lieu, des personnes présentant une expertise pertinente seront consultées.

AU-485-7.2 Autre comité : Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables (AU-446-14, 26 mai 2003) AU-485-7.2

Le vice-recteur exécutif est invité à faire rapport. Il rappelle qu'à la suite des travaux du Groupe de travail sur les achats et placements socialement responsables, le Conseil de l'Université, lors de sa séance tenue le 3 novembre 2003, adoptait une déclaration de principe qui soutenait qu'une politique d'achats et de placements socialement responsables constitue une approche efficace pour appliquer les principes défendus dans ce cadre : l'innovation sociale et le développement durable. En conséquence, l'Université encourageait ses instances, la communauté universitaire, le RRUM et le Fonds de dotation, dans le respect des lois et règlements qui les régissent respectivement, à être attentifs aux questions éthiques relatives à l'environnement et au développement social et économique dans leurs décisions et activités.

Le 11 novembre 2003, le Comité exécutif créait le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables—CAAPSR, et lui confiait le mandat suivant : 1. réfléchir aux valeurs de la communauté universitaire à l'égard de l'environnement, du développement social et des droits de la personne et proposer des critères d'évaluation socialement responsables qui découlent de ces valeurs afin d'informer et de conseiller le Régime de retraite de l'Université de Montréal—RRUM et le Fonds de dotation dans le cadre de leurs activités de placement; 2. conseiller les instances universitaires appropriées, le RRUM et le Fonds de dotation sur les pistes d'action à privilégier; 3. conseiller la Division des approvisionnements de la Direction des finances sur la rédaction d'une Politique d'achat de l'Université et sur les enjeux spécifiques à cet égard; 4. faire la promotion des achats et placements socialement responsables, tant à l'interne qu'à l'externe de l'Université. Le Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables a tenu sa 20^e réunion le 10 mars 2006, et ne s'est pas réuni depuis.

Le vice-recteur présente certaines des réalisations du Comité, en lien avec sa composante *achat* (ébauche d'une politique d'achat développé par la Direction des approvisionnements; consultation du Comité sur le contenu de la politique; démarches de consultation et d'information auprès d'unités et de services; suspension des travaux sur le projet de politique, à la suite de l'annonce, par le Gouvernement du Québec, d'un projet de loi sur la gestion des contrats; les paramètres contenus dans le projet de politique sont mis en application), et avec sa composante *placement* (principalement : 1. démarches relatives à la définition et à l'adoption de lignes directrices pour encadrer l'exercice du droit de vote concernant des propositions à caractère social ou environnemental et à la mise en place des moyens afin que le Comité et les autres Comités établissent une relation mutuellement profitable et durable; 2. transmission de recommandations au Comité de retraite; intégration des lignes directrices adoptées à la Politique de placement adoptée par le Comité de retraite en juin 2006). Le vice-recteur précise que le Comité de retraite ainsi que son Comité de placement ont intégré dans leurs travaux les préoccupations entourant les différentes composantes touchant la question des placements dits responsables. En avril 2007, le Fonds de dotation n'a pas encore élaboré de lignes directrices quant à l'exercice des droits de vote par les gestionnaires externes, probablement dans l'attente de l'adoption de la politique du Régime de retraite, afin de s'en inspirer et par souci de cohérence; le vice-recteur observe que ce dossier devra être adressé au Comité lors de sa prochaine réunion. Un autre développement a porté sur le projet de l'établissement d'un groupe d'investissement responsable.

En réponse à une question de M. Sylvain Dubé, le vice-recteur indique que la présidence du Comité est assurée par M. Jean McNeil; le vice-recteur va vérifier auprès de M. McNeil s'il souhaite poursuivre ce mandat.

M. Jean Wilkins mentionne que, parmi les mesures de sensibilisation, on pourrait envisager la distribution d'affiches sur les lieux de certaines fondations avec des compagnies dont les activités ne s'accordent pas avec les principes propres aux achats et placements socialement responsables (par exemple, une fondation située en milieu hospitalier et qui entretient des liens avec une compagnie de tabac).

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la question soulevée par M. Wilkins apparaît intéressante et pourrait relever du Comité *ad hoc* sur les partenariats Université-bailleurs de fonds. Le *provost* rappelle que ce comité examine les liens avec différents bailleurs de fonds.

M. Pierre Trudel estime que la mesure proposée reviendrait à effacer l'histoire de manière rétroactive; il estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à une telle démarche.

Remarquant que le Comité n'a pas tenu de réunions récemment, M. Louis Dumont rappelle qu'il serait important d'examiner le rôle de veille que pourrait remplir ce comité, d'autant que les aspects qui le concernent évoluent rapidement. Il serait important que le Comité tienne une réunion prochainement.

Le vice-recteur prend note de l'avis présenté. Il précise par ailleurs que le Comité relève du Comité exécutif.

M. Jean Portugais s'interroge sur l'opportunité de créer un comité correspondant qui relèverait de l'Assemblée, et dont le mandat serait plus large que celui du Comité créé par le Comité exécutif. Cette modalité permettrait à l'Université d'accentuer sa visibilité en cette matière.

Le vice-recteur prend note de cet avis.

L'Assemblée suspend ses travaux pour la période du repas du midi; la séance reprendra à 13 heures 30.

AU-485-8 Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CRÉPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises AU-485-8

A-21/481^o/612

Le président des délibérations rappelle que la proposition mentionnée en rubrique avait été présentée par M. Louis Dumont; il invite M. Dumont à en faire la présentation.

M. Louis Dumont explique qu'en juin dernier, il avait proposé que trois documents budgétaires provenant de la CREPUQ, qui avaient été déposés à l'Assemblée à la suite de questions relatives au budget de l'Université, soient transmis chaque année aux membres de l'Assemblée, à la suite de leur réception par l'Université. Ces documents portant sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises, M. Dumont considère qu'ils présentent des données pertinentes et détaillées sur différents aspects liés au budget et à la masse salariale. Se reportant à une intervention du vice-recteur exécutif lors de sa présentation de ces documents lors de la séance du 11 décembre dernier, M. Dumont comprend la possibilité que la CREPUQ n'accepte pas de rendre ces documents disponibles. Dans ce contexte, l'adoption de la proposition viendrait appuyer la demande qui serait faite auprès de la CREPUQ et viendrait appuyer le souhait que ces documents soient rendus disponibles aux membres de l'Assemblée.

Le président des délibérations rappelle que le Comité de l'ordre du jour a fixé une période de discussion générale d'une durée de 15 minutes pour ce point.

Le vice-recteur exécutif précise que, tel qu'indiqué dans une lettre qu'il a transmise à M. Dumont, il a fait part à la CREPUQ de la demande présentée; le refus a été catégorique.

M. Michel Seymour s'informe des raisons de cette réponse.

Le vice-recteur précise que ces documents constituent une compilation, effectuée par la Crepuq, de données diverses transmises par les universités; ces documents sont produits à des fins strictes d'administration interne. Lors d'une présentation sur cette question (AU-481-5.2, 11 décembre 2006), le vice-recteur avait précisé de quelle façon ces documents étaient préparés, entre autres à partir de formulaires prescrits par le Ministère. Par ailleurs, le vice-recteur rappelle que la transmission à l'Assemblée de la totalité des tableaux qui composent ces documents avait découlé d'une erreur cléricale.

M. Jean Portugais s'informe si la décision en regard de la demande présentée a été unanime.

Le vice-recteur indique qu'il s'est abstenu lors du vote sur cette question.

En réponse à une question de M. Samir Saul, le vice-recteur indique que le refus de la CRÉPUQ se pose moins pour des raisons de sécurité que par rapport à son engagement auprès des universités à ne pas diffuser ces documents. Le vice-recteur explique que dans cette perspective, il lui serait possible de répondre à des questions précises sur certaines données de ces documents. Par ailleurs, il signale qu'il ne peut prendre de décisions qui se poseraient à l'encontre de la volonté de ses homologues à la CREPUQ.

En réponse à une question de M. Dumont, le vice-recteur précise que les documents préparés par la CREPUQ sont par la suite transmis aux directions des universités.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée clôt la période de discussion générale sur ce point.

M. Laurence McFalls propose d'adopter la proposition par principe, malgré la fin de non recevoir de la CREPUQ.

M. Luc Granger demande si ces documents sont soumis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La secrétaire générale précise que la raison pour laquelle la CREPUQ a été consultée sur la possibilité de diffuser ces documents est liée au fait que les documents visés par la demande n'appartenaient pas à l'Université. Bien que la Loi s'applique à l'Université, cette dernière se devait de consulter le tiers de qui émane le document.

M. Jean Portugais mentionne qu'il votera en faveur de la proposition, et qu'il encourage les membres à faire de même, à l'encontre du refus de la CREPUQ.

M. Louis Dumont s'explique mal le refus de la CREPUQ, estimant que celle-ci constitue un organisme para universitaire, et considérant que les universités reçoivent un financement public. Par ailleurs, les données présentées dans ces documents datant de plus d'un an, leur confidentialité n'apparaît plus nécessaire.

M. Michel Seymour se dit favorable à la proposition. Il mentionne qu'il aurait souhaité recevoir davantage de précisions sur les raisons du refus de la CREPUQ.

M. Pierre Trudel précise que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* concerne les documents provenant des organismes publics, dont les universités. Il s'informe de la possibilité que des règles d'exception soient applicables à ces documents.

La secrétaire générale explique que des exceptions s'appliquent dans le cas de renseignements d'ordre technique qui sont utiles à des fins de contrats, ou des renseignements d'ordre stratégique. Il conviendrait d'analyser les documents, afin de déterminer si les données qu'ils comportent relèvent de cet ordre d'exception; dans ce cas, les données identifiées devront être soustraites des documents en tout ou en partie selon l'article 14 de la Loi.

M. Trudel s'informe de la possibilité d'envisager la diffusion d'une version de ces documents qui aurait été expurgée de ces données.

La secrétaire générale comprend que les documents sont principalement composés de données diverses.

Le recteur explique, par un exemple, que le contexte de la production et de la diffusion restreinte de ces documents relève d'un accord établi entre les institutions à l'effet qu'elles acceptent de transmettre ces données à la CREPUQ à la condition qu'elles ne fassent pas l'objet d'une diffusion. Dans cette perspective, ces données sont partagées de bonne foi entre les institutions, qui s'engagent à ne pas les utiliser à des fins stratégiques.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée convient de procéder au vote en regard de la proposition présentée.

M. Jean Portugais demande que la proposition fasse l'objet d'un vote secret. Cette proposition est appuyée.

Le président des délibérations explique que la décision de procéder à un vote secret requiert l'accord de la majorité et que la proposition de tenir un vote secret n'est pas sujette à débat (règle 78 du *Guide de procédure des assemblées délibérantes*).

L'Assemblée se prononce sur la proposition de tenir un vote secret. Le résultat du vote indiquant l'égalité des voix pour et des voix contre, le recteur tranche en faveur de la tenue d'un vote secret.

Aux fins de la tenue du vote secret, l'Assemblée désigne la secrétaire générale et la chargée de comité comme scrutatrices.

Au terme du dépouillement des bulletins, la proposition est adoptée à la majorité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité (31 voix pour, 15 voix contre et une abstention étant inscrites),

l'Assemblée universitaire adopte la proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, du document produit par la CRÉPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises, conformément au document A-21/481^e/612.

AU-485-9 Fonctions associés aux rôles de veille et d'appui de la
Faculté des études supérieures

AU-485-9

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques rappelle que lors de l'adoption des *Propositions suite au rapport du Comité sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures* (AU-481-10, 11 décembre 2006), il avait été entendu que les modalités relatives aux fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures soient présentées lors de la séance de l'Assemblée du mois de mars. Toutefois, il a été considéré préférable que le Conseil de la FES se prononce préalablement sur cette question; un avant-projet a d'ailleurs été déposé au cours de cette semaine.

Considérant ces éléments, le provost propose à l'Assemblée de reporter l'étude de cette question à sa séance du mois de mai. La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire convient de reporter l'étude des fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures à sa séance du 14 mai 2007.

AU-485-10 Moment de l'envoi des documents aux membres de l'Assemblée AU-485-10
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour

A-21/484^e/633

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, visant à introduire, dans le Règlement de régie interne de l'Assemblée, une règle relative au moment de l'envoi des documents aux membres. La secrétaire générale donne lecture de l'état de question et de la proposition de règle, consignés au document A-21/484^e/633. Elle signale qu'une correction doit être apportée au document (dans le premier paragraphe de la règle proposée, supprimer « ne » à la fin de la première ligne).

Le président des délibérations rappelle que le Comité de l'ordre du jour a indiqué une période de discussion générale d'une durée de 15 minutes sur ce point.

M. Serge Larochelle précise que les modalités proposées veulent favoriser une décision démocratique, en regard de la proportion des voix qui seraient exigées (la majorité ou le tiers des membres selon les cas), pour décider du retrait d'un point de l'ordre du jour, selon le délai à l'intérieur duquel les documents afférents à ce point auraient été transmis.

M. Louis Dumont mentionne qu'il avait porté cette question à l'attention du Comité de l'ordre du jour en ce qu'il estimait que la transmission tardive de documents à l'étude ne permettait aux représentants d'associations un délai suffisant pour consulter leurs instances sur des questions de politiques universitaires. M. Dumont annonce qu'il proposera un amendement au projet de règle. Il explique que le but d'une telle règle ne se limiterait pas uniquement au délai de transmission des documents, mais viserait également à donner la possibilité aux membres de compléter les consultations nécessaires.

M. Pierre Trudel demanderait plutôt que l'on démontre que le mécanisme actuellement prévu n'apparaît pas fonctionnel. Il considère que l'application de règles complexifiées risque d'exercer un effet paralysant sur le fonctionnement de l'Assemblée. L'Assemblée étant souveraine, il lui appartiendra toujours de décider s'il y a lieu de reporter ou non l'étude d'un point inscrit pour étude à l'ordre du jour.

La secrétaire générale précise que la règle actuellement prévue en cette matière figure dans le *Guide de procédure des assemblées délibérantes* (règle 12).

M. Trudel demande en quoi cette règle n'apparaît pas satisfaisante.

La secrétaire générale mentionne que cette question a été discutée au Comité de l'ordre du jour. Le Comité a observé que l'Assemblée ne semble pas s'être prévalu de cette règle, laquelle est appliquée uniquement s'il en est fait demande.

M. Serge Larochelle précise que la modification vient modifier la proportion des votes exigés dans le cas d'un délai de plus de 48 heures.

M. Jean Portugais s'informe s'il s'agit de 48 heures continues ou ouvrables. Il demanderait plutôt qu'il soit précisé qu'il s'agit d'une durée ouvrable. L'obligation pour les comités de se conformer à ces délais apparaît indiquée afin de permettre un délai approprié pour prendre connaissance des documents à l'étude ou pour effectuer des consultations, s'il y a lieu.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à la période de discussion générale.

M. Louis Dumont propose un amendement à la proposition de règle. Il suggère que dans le cas des documents pour décision, la règle soit limitée au délai de neuf jours déjà prévus au Règlement de régie interne pour l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour. Dans les cas d'autres documents, par exemple, des documents d'information, la règle proposée par le Comité de l'ordre du jour serait appliquée. La proposition d'amendement est appuyée.

Mme Sophie Cuvelliez se dit favorable à la proposition d'amendement. Elle souhaite par ailleurs revenir à la suggestion d'indiquer des délais selon des jours ouvrables.

Le président des délibérations indique qu'il conviendra de revenir sur cette question une fois que l'Assemblée aura disposé de la proposition d'amendement.

Le vote n'étant pas demandé sur la proposition d'amendement présentée par M. Dumont, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Mme Cuvelliez propose d'amender la règle de manière à indiquer une durée ouvrable. À la suite de précisions apportées par le président des délibérations, Mme Cuvelliez propose de formuler cette durée en fonction de jours ouvrables, soit un minimum de deux jours ouvrables. La proposition est appuyée.

En réponse à une question de M. Jean Portugais, il apparaît que cette modalité s'appliquera uniquement pour les documents d'information.

Considérant la teneur des démarches relatives à la préparation des séances de l'Assemblée et à la transmission des documents, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques estime qu'il serait préférable de prévoir une règle plus souple. La rigidité que l'on semble conférer à la règle proposée risque de nuire au fonctionnement de l'Assemblée.

M. Pierre Trudel partage l'avis présenté par le *provost*. M. Trudel ne se dit pas convaincu que la règle actuelle ne réponde pas efficacement aux questions soulevées, d'autant qu'elle assure une souplesse nécessaire au déroulement des assemblées. La règle proposée et telle qu'amendée présente une lourdeur d'application qui se répercutera sur le fonctionnement de l'Assemblée, risquant, par exemple, de reporter l'étude de questions urgentes.

Le président des délibérations rappelle que l'Assemblée en est à l'étude de la proposition d'amendement présentée par Mme Cuvelliez. Il souligne que l'Assemblée reviendra par la suite à la proposition principale.

M. Luc Granger indique qu'il votera contre l'amendement proposé. Il explique que dans le cas de documents d'information, il ne lui apparaîtrait pas problématique que certains documents soient déposés en séance.

M. Laurence McFalls signale que la règle proposée veut favoriser la considération de délais suffisants pour la transmission de documents pour étude. Il sera toujours possible de considérer des cas d'exception.

M. Samir Saul convient qu'il y a lieu de considérer les éléments de souplesse et de complexité relativement à la préparation des séances. Par ailleurs, on doit également

considérer la définition de modalités ou de balises qui assureront la qualité des débats de l'Assemblée, en permettant un temps de préparation adéquat.

M. Serge Larochelle se dit favorable à la proposition d'amendement présentée par Mme Cuvelliez. Il signale toutefois que si cet amendement est adopté, une partie de la proposition générale deviendra caduque et devra être reformulée.

Aucune autre intervention n'étant présentée, l'Assemblée procède au vote en regard de la proposition d'amendement présentée par Mme Cuvelliez. La proposition est adoptée à la majorité, 17 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions étant inscrites.

L'Assemblée revient à l'étude de la proposition principale telle qu'amendée.

M. Serge Larochelle explique qu'étant donné les amendements apportés à la proposition, il n'y a plus lieu de maintenir l'alinéa a). Il propose de retirer cet alinéa. La proposition est appuyée.

La secrétaire générale donne lecture de la proposition telle qu'elle se présenterait si on y apportait le troisième amendement proposé.

M. Pierre Trudel observe qu'ainsi amendée, la proposition diffère peu de la règle actuelle.

M. Larochelle explique les amendements apportés. Ainsi, si un document pour étude n'a pas été transmis dans un délai préalable de neuf jours, le point sera retiré de l'ordre du jour. L'autre amendement apporté indique que le délai minimum pour la transmission de documents d'information sera de deux jours ouvrables.

M. Trudel considère que ces modalités s'avéreront trop restrictives à l'usage.

M. Jonathan Plamondon demande un point d'ordre, ces aspects ayant déjà été discutés. Il demande que l'Assemblée reprenne l'étude de la proposition d'amendement présentée par M. Larochelle.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la proposition d'amendement indiquant le retrait de l'alinéa a) du projet de règle.

L'Assemblée délibère sur la proposition principale ainsi amendée.

Le *vice-provost* et vice-recteur—Planification mentionne qu'il votera contre la proposition, dans la mesure où il estime que les règles déjà en place depuis un certain temps ont permis un fonctionnement adéquat de l'Assemblée.

M. Louis Dumont indique qu'il votera en faveur de la proposition, considérant que la règle proposée visera principalement les délais de transmission des documents pour décision, et favorisera la consultation des instances.

M. Jonathan Plamondon mentionne qu'ayant participé aux discussions du Comité de l'ordre du jour sur cette question, il a constaté que plusieurs raisons pouvaient justifier le fait de préciser certaines règles en vue d'assurer la qualité et l'efficacité des débats de l'Assemblée. Il se dit en désaccord avec les arguments voulant que la définition de règles de fonctionnement apparaisse restrictive, alors que ces règles peuvent générer une certaine rigueur au déroulement des réunions, et prévenir certains dérapages, comme cela a déjà été observé à quelques occasions.

M. Samir Saul estime que la règle définie sera favorable au bon fonctionnement de l'Assemblée.

M. Luc Granger se dit d'accord avec la modalité indiquant un délai de neuf jours pour la transmission des documents soumis pour décision. Par ailleurs, il considère que l'application de cette règle dans le cadre pratique des réunions pourra être suspendue au besoin, par exemple dans la nécessité de disposer d'une question urgente. Il importera de préserver une certaine souplesse dans l'application de cette règle.

M. Pierre Trudel rappelle que l'application de règles trop complexes nuit au fonctionnement des instances. Il votera contre la proposition, considérant que l'Assemblée dispose déjà des règles adéquates.

M. Martin Vézina comprend que dans le cas où une question devait être traitée d'urgence, la règle pourrait être suspendue avec l'accord de l'Assemblée.

Le vote est demandé en regard de la proposition principale telle qu'amendée; la proposition est adoptée à la majorité, 26 voix pour, 9 voix contre et une abstention étant inscrites.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire modifie son Règlement de régie interne de manière à y intégrer une règle relative au moment de l'envoi des documents, conformément au document A-21/484^e/633 amendé, et en confie la mise en forme juridique à son Comité des règlements.

AU-485-11

PROCHAINES SÉANCES
A-21/485^e/636

AU-485-11

Tenue d'une séance extraordinaire de l'Assemblée universitaire le 28 mai 2007 :
Recommandation du Comité de l'ordre du jour

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, en vue de la tenue d'une séance extraordinaire de l'Assemblée le 28 mai prochain, principalement pour la présentation du budget.

En réponse à une question de M. Samir Saul. Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification explique que le budget doit d'abord être présenté au Comité exécutif, et que celui-ci se réunira le 15 mai.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée adopte la proposition du Comité de l'ordre du jour, à l'unanimité.

Résolution

- Considérant que le Comité du budget de l'Assemblée universitaire ne peut être en mesure de présenter son rapport à la séance du 14 mai,
- Considérant que le budget doit être adopté par le Conseil avant le 1^{er} juin,
- Considérant la demande du Comité du budget de l'Assemblée universitaire ainsi que l'échéancier prévu pour la présentation du budget 2007-2008 aux instances,

sur recommandation du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée universitaire convient de tenir une réunion extraordinaire à la date du 28 mai 2007, à 14 heures.

Les prochaines séances auront lieu les 14 et 28 mai 2007 à 14 heures.

AU-485-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-485-12

M. Jonathan Plamondon ayant précédemment signalé qu'il assistait à sa dernière séance de l'Assemblée et qu'il terminait son mandat comme membre étudiant, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée le félicite et le remercie pour la qualité de sa participation à ses travaux; les membres soulignent ces remerciements en applaudissant.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 14 heures 45.

Adopté le 14 mai 2007 – Délibération AU-486-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier